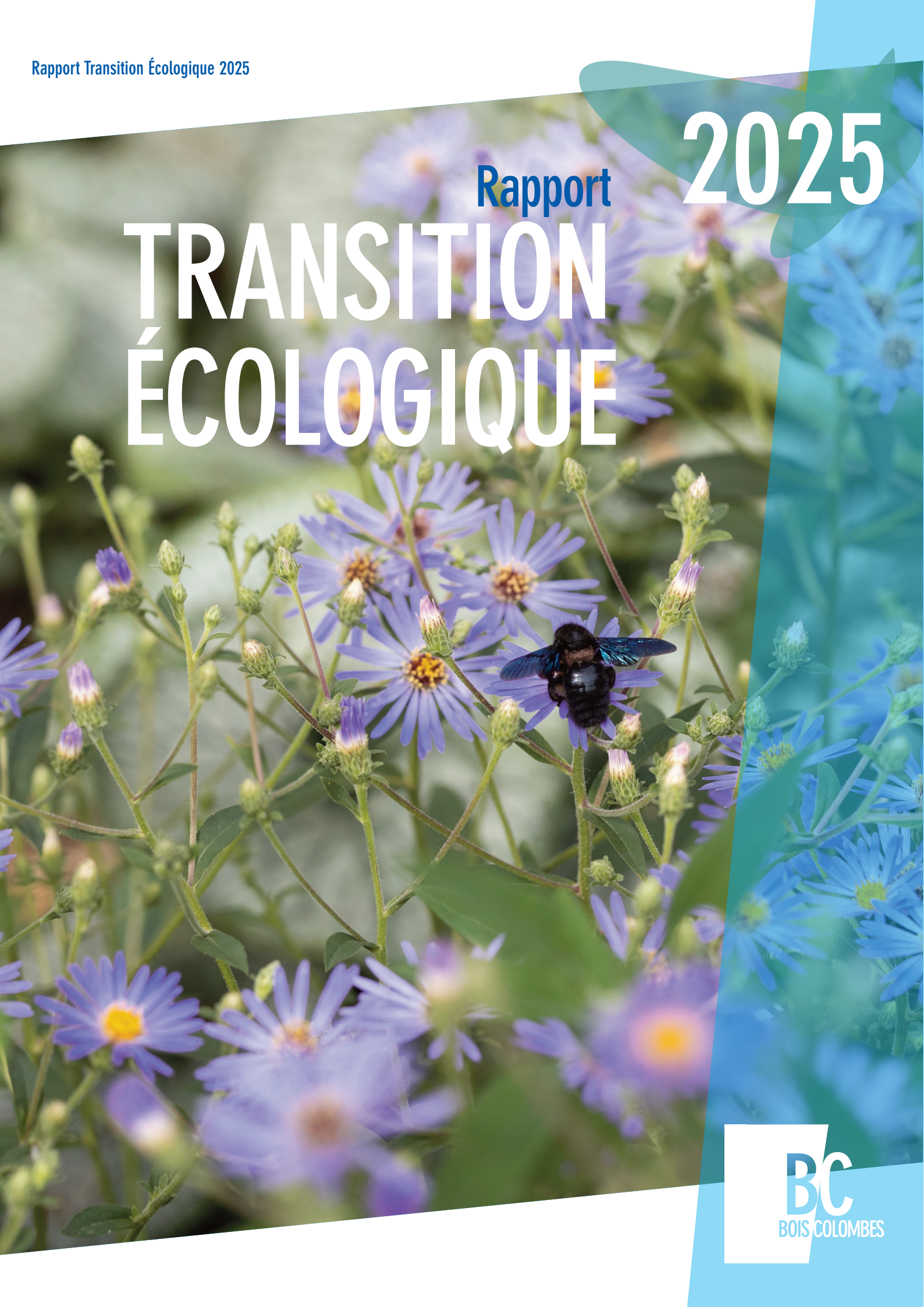


2025

Rapport

TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Sommaire

04 Approche globale

Introduction	4
Prendre soin du territoire : comprendre le PLUi et ses ambitions pour un territoire durable et habitable	5

08 Axes environnementaux

Axe n°1 - La lutte contre le changement climatique	8
A/ Via le Plan de Sobriété Énergétique (PSE)	8
B/ Via diverses actions déployées par les services en fonction de leur public et de leurs activités spécifiques	10
Axe n° 2 - L'adaptation au changement climatique et la prévention des risques naturels	12
Axe n°3 - La préservation de la ressource eau	14
Axe n°4 - La transition vers l'économie circulaire, la gestion des déchets et la prévention des risques technologiques	16
Axe n°5 - La lutte contre les pollutions	20
Axe n°6 - La préservation de la biodiversité et la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	22

Edito du maire



Cela fait maintenant 3 ans que la Ville de Bois-Colombes édite un rapport de transition écologique.

La principale nouveauté de l'année 2025 est l'entrée en vigueur du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), désormais élaboré à l'échelle des 7 villes du territoire de l'établissement public territorial (EPT) Boucle Nord de Seine. Il s'agit d'un document d'urbanisme majeur, qui détermine les conditions d'utilisation et d'aménagement des sols, les zones à préserver, celles à urbaniser, et selon quelles règles.

Nous avons tenu à inscrire dans le PLUI tous les moyens pour lutter contre l'artificialisation des sols, en limitant les possibilités d'ouverture à l'urbanisation, les divisions parcellaires, la hauteur des constructions, en imposant de la surface végétalisée et de pleine terre dans les projets, en protégeant les pavillons et leurs jardins... Ces règles peuvent parfois sembler contraignantes, mais vont dans le sens de l'intérêt général, en préservant notre cadre de vie.

Car nos maisons, ce sont aussi des jardins privés qui contribuent au verdissement de notre ville, à lutter contre l'imperméabilisation des sols, constituant un point de passage pour la faune, et des îlots de fraîcheur salutaires en été. Ces adaptations sont essentielles dans un contexte de changement climatique, et dans une agglomération parmi les plus denses de la zone, avec 15.000 habitants au km². Les études montrent que Bois-Colombes demeure la ville la plus fraîche du territoire en période de fortes chaleurs, à l'instar des autres agglomérations pavillonnaires d'Ile-de-France.

L'année passée a également été celle du passage en LED de la quasi-totalité de l'éclairage public municipal. Cet investissement permettra de consommer entre 50 et 80% d'énergie en moins par rapport aux anciens modèles d'ampoules. Cela s'ajoute aux résultats du Plan de sobriété énergétique, qui se maintient pour la 4^{ème} année consécutive, et qui nous a permis d'économiser plusieurs centaines de milliers d'euros par an par rapport à la situation antérieure.

La Ville prend aussi toute sa part dans le grand mouvement de sensibilisation des citoyens : par des interventions auprès des écoliers (apprentissage du tri, ateliers sur la faune et la flore...), mais aussi des agents de la ville, grâce à l'organisation en interne de la fresque du climat. Car sur le plan écologique comme ailleurs, il est primordial de montrer l'exemple.

Vous découvrirez dans ce rapport 2025 les nombreuses mesures prises en faveur de l'environnement, qui démontrent que la dynamique se poursuit, et que la culture écologique se diffuse.

Je vous souhaite une excellente lecture.

Bien à vous,

Yves Révillon

Approche globale

Pour la 3^e année consécutive, Bois-Colombes produit son rapport de transition écologique.

Ce document est l'occasion pour les habitants de prendre connaissance des projets déployés sur ce thème par les équipes, notamment grâce à la compilation par politique publique, ou dans ce cas précis par axes environnementaux. En 2025, les services ont poursuivi leur engagement pour faire perdurer les actions vertueuses, tout en laissant la place à l'évolution des pratiques et des projets.

A l'instar des précédentes éditions, toutes les actions concourant à la transition écologique réalisées pendant l'année sont relevées dans ce document et classées en politiques publiques, selon les 6 axes du budget vert, pour une meilleure lisibilité.

Ces axes sont :

- La lutte contre le changement climatique,
- L'adaptation au changement climatique et la prévention des risques naturels,
- La préservation de la ressource eau,
- La transition vers l'économie circulaire, la gestion des déchets, et la prévention des risques technologiques,
- La lutte contre les pollutions,
- La préservation de la biodiversité et la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

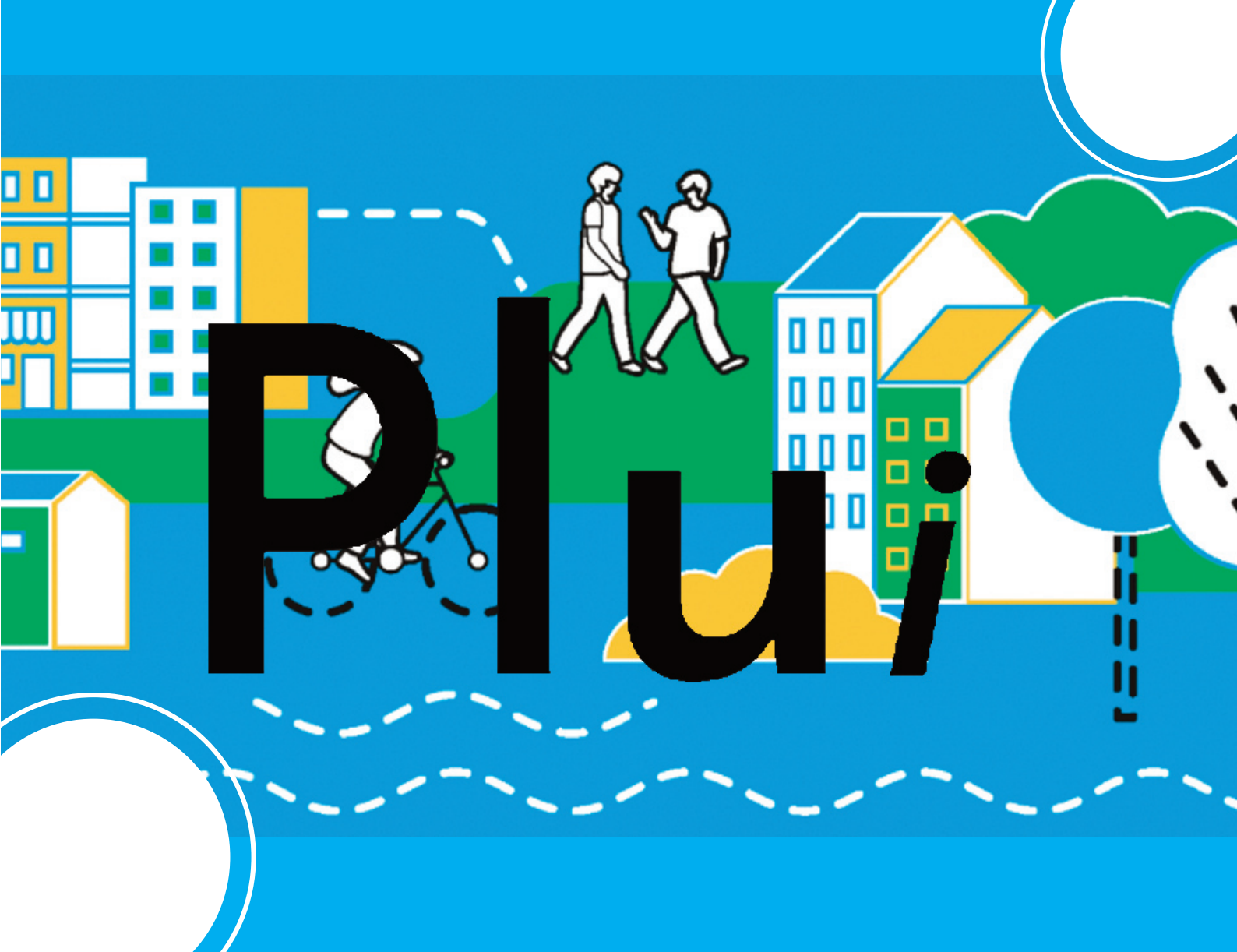
Au-delà des réalisations des services qui vont être listées dans la suite du document, un projet transverse a été initié en 2025 :

Les agents de la ville ont certes déjà des connaissances sur le changement climatique et la transition écologique, mais il a été décidé pour cette année de permettre une mise à jour de celles-ci via l'organisation de fresques du climat en interne. La ville a la chance de compter au sein de l'équipe de la médiathèque un agent formé à l'animation des fresques du climat.

Celui-ci a donc été mobilisé pour pouvoir informer les agents par le biais de sessions mensuelles, et ce sont ainsi plus de 40 agents municipaux qui ont pu en bénéficier cette année. En outre, une autre des grandes nouveautés de 2025 est l'entrée en vigueur du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ou « PLUi ».

Si les PLU sont connus pour régir l'aménagement urbain global et imposer des contraintes, il est important de rappeler que ces règles ont été pensées et déployées pour permettre un développement harmonieux et durable de nos lieux de vie.





Prendre soin du territoire : comprendre le PLUi et ses ambitions

Du PLU au PLUi : un changement d'échelle pour mieux penser le territoire

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU), document de référence à l'échelle communale, a longtemps été l'instrument central d'aménagement du territoire. Il fixe les règles d'occupation du sol, ce qu'il est possible de construire, de protéger, d'aménager, et décline localement un projet de ville.

Toutefois, les dynamiques urbaines contemporaines dépassent désormais largement les frontières communales : mobilités quotidiennes, pression foncière, trames écologiques, transitions énergétiques sont autant de sujets qui s'organisent désormais à l'échelle de bassins de vie plus larges.

C'est ce constat qui a conduit le législateur à encourager, puis à généraliser, la planification intercommunale. Les lois successives, jusqu'à la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République de 2015, ont progressivement transféré aux EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) la compétence en matière de documents d'urbanisme.

Le PLUi est ainsi devenu l'outil privilégié pour penser l'avenir des territoires de manière coordonnée, solidaire et durable. Le PLUi reprend les principes du PLU, mais il en élargit l'ambition : il met en cohérence les projets de plusieurs communes, permet une gestion collective du foncier, limite les concurrences inutiles, et introduit une vision partagée de

l'équilibre entre urbanisation, habitat, mobilités, activités et environnement.

Là où le PLU répondait à un projet communal, le PLUi articule un projet de territoire, fondé sur un socle commun d'objectifs et de contraintes acceptées collectivement.

Le processus de construction du PLUi : un projet concerté et pluriannuel

Élaborer un PLUi est un travail de longue haleine, associant les communes, les habitants, les associations, les services de l'État et de nombreux acteurs du territoire. Le processus commence systématiquement par un diagnostic approfondi, qui permet de révéler les dynamiques urbaines, paysagères, socio-économiques et environnementales. Sur cette base, l'intercommunalité définit un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), qui fixe les grandes orientations : quelle croissance maîtriser ? Quels secteurs transformer ? Quels espaces protéger ? Comment améliorer la qualité de vie ? Comment inscrire le territoire dans la transition écologique ?

Viennent ensuite le zonage, les règlements, les orientations d'aménagement, les documents graphiques et l'évaluation environnementale.

Le tout est nourri par un travail continu de concertation : réunions publiques, ateliers thématiques, balades urbaines, dispositifs de participation citoyenne. Le PLUi n'est donc jamais un document abstrait ni technocratique : il est l'aboutissement d'une réflexion collective visant à organiser le territoire pour les 10 à 15 ans à venir.

Le PLUi de la Boucle Nord de Seine : un projet environnemental structurant pour la durabilité du territoire

Le territoire de la Boucle Nord de Seine — dont fait partie Bois-Colombes — est dense, urbain, en mutation rapide. La mise en place du PLUi représente une opportunité majeure : celle de repenser en profondeur le rapport entre ville, nature, mobilités, cadre de vie et transitions écologiques.

L'un des fils conducteurs du document est clair : faire de l'environnement non pas une contrainte, mais une colonne vertébrale du projet de territoire.

Cette volonté repose sur trois grandes orientations.

1. Gérer le foncier de façon sobre : limiter l'artificialisation et densifier intelligemment

Dans un territoire comme la Boucle Nord de Seine, où l'espace est rare, la première responsabilité collective est de prendre soin du foncier. Le PLUi s'inscrit pleinement dans la lutte contre l'artificialisation des sols (objectif « zéro artificialisation nette ») :

- Réduction des possibilités d'ouverture à l'urbanisation,
- Protection renforcée des jardins, cœurs d'îlot, zones en pleine terre,
- Exigences accrues de surfaces végétalisées dans les projets,
- Encouragement à la réhabilitation plutôt qu'à la démolition-construction,
- Densification ciblée autour des centralités, des transports en commun et des équipements.

Sur Bois-Colombes, cela se traduit par une attention particulière portée :

- À la préservation des tissus pavillonnaires et de leurs jardins, éléments essentiels du paysage local ;
- À la maîtrise de la hauteur des constructions selon les secteurs ;
- À l'encadrement des divisions parcellaires pour éviter une densification trop rapide et déséquilibrée ;
- À la valorisation des friches ou secteurs mutables dans une logique urbaine cohérente et durable.

Ces choix reflètent une idée simple : densifier mais pas au détriment du cadre de vie ni de la qualité environnementale.

2. Renforcer la place de la nature en ville : continuités écologiques, biodiversité, rafraîchissement urbain

Le PLUi met fortement l'accent sur la nature comme infrastructure territoriale. Dans un contexte de réchauffement climatique, la végétation n'est plus une simple aménité, mais un levier majeur de résilience :

- Gestion des pluies et du ruissellement,
- Réduction des îlots de chaleur,
- Amélioration de la qualité de l'air,
- Maintien de la biodiversité ordinaire,
- Bien-être psychologique des habitants.

Le document identifie ainsi les grandes continuités écologiques du territoire, et impose des obligations environnementales plus fortes qu'auparavant :

- Surfaces minimales en pleine terre pour les nouvelles

constructions,

- Ratios de végétalisation imposés,
- Protection renforcée des arbres existants,
- Encouragement à la désimperméabilisation,
- Prise en compte du cycle de l'eau dans tout projet d'aménagement.

À Bois-Colombes, des secteurs précis sont identifiés comme supports potentiels de trames vertes, reliant parcs, squares, jardins privés et espaces publics. Le PLUi veille à :

- Préserver les jardins du tissu résidentiel comme réservoirs de biodiversité ;
- Maintenir des respirations urbaines dans les secteurs amenés à évoluer.

L'objectif n'est pas seulement écologique, il est aussi social : assurer à chaque habitant un accès à des espaces verts de proximité, renforcer l'habitabilité de la ville dans un climat qui change, valoriser la nature comme élément identitaire du territoire.

3. S'adapter aux défis climatiques et énergétiques : un urbanisme résilient pour l'avenir

Le PLUi met en place des règles et orientations visant à anticiper les crises environnementales :

- Intégration des risques (inondation, chaleur, pollution) dans l'aménagement,
- Encouragement des mobilités décarbonées et des maillages piétons,
- Promotion de formes urbaines compactes mais ventilées,
- Développement des matériaux durables,
- Réduction des émissions carbone via la qualité constructive.

Pour Bois-Colombes, cela signifie par exemple :

- Un renforcement du rôle des axes structurants en matière de mobilités douces,
- Des exigences architecturales intégrant la performance énergétique,
- La recherche d'un équilibre entre formes urbaines denses et maintien de corridors d'aération,
- Un encouragement à la mixité fonctionnelle (habitat/activités/services) afin de réduire les besoins en déplacement.

Ces choix convergent vers une ambition claire : faire de la ville un espace plus habitable, plus résilient, plus soutenable.

Un document pour prendre soin du territoire collectivement. Le PLUi n'est pas seulement un outil normatif. C'est un engagement partagé.

Ses règles, parfois perçues comme contraignantes, ont une raison d'être : elles protègent ce qui doit l'être, orientent ce qui peut évoluer, accompagnent les transformations urbaines pour qu'elles restent justes, cohérentes et bénéfiques à tous. Pour Bois-Colombes comme pour l'ensemble de la Boucle Nord de Seine, le PLUi incarne l'idée que le territoire n'est pas seulement un support de construction, mais un bien commun. Le prendre soin collectivement, c'est :

- Préserver ses paysages,
- Protéger ses sols,
- Maîtriser son évolution,
- Anticiper les crises climatiques,
- Garantir un cadre de vie de qualité,
- Et assurer son habitabilité durable.

En somme, le PLUi est un document d'avenir : un pacte entre les communes, les habitants et les générations futures.



La lutte contre le changement climatique

Les actions de cet axe correspondent aux objectifs visés par les politiques d'atténuation du changement climatique, dont la transition vers une économie décarbonée et la séquestration du carbone par les écosystèmes.

A/ Via le Plan de Sobriété Énergétique (PSE)

Le PSE se poursuit pour sa 4^e année et il permet une approche globale de la question : en termes d'installations et d'usages. Sur le volet installations, les services peuvent réaliser directement les travaux de réduction des consommations énergétiques.

Ce volet est complété par l'adoption de nouveaux usages plus sobres via la sensibilisation des agents (en tant qu'opérateurs et utilisateurs) ainsi que du public. Concernant les chiffres, la comparaison 2023/2024 avec les 12 mois

précédents fait apparaître une consommation énergétique stabilisée suite au plan d'économie déployé en 2022.

Ce sont 8.848.420 kW qui ont été consommés en 2024/2025 (soit 9% de plus).

1 Le chauffage : il est mis en service et coupé tous les ans au plus près de la météo, sans nuire au confort des usagers, et de façon adaptée à la destination de chaque bâtiment.

2 Sur la performance thermique des bâtiments, le plan pluriannuel d'investissement (PPI) est poursuivi. Les projets de rénovation énergétique des bâtiments ciblés comme prioritaires suivent leur cours normal de développement. Sont concernés : l'hôtel de Ville, le groupe scolaire (GS) Paul-Bert, et le GS Jules-Ferry.

Le marché de conception-réalisation a été travaillé et finalisé en 2024 : un attributaire sera identifié en première partie d'année 2025 pour un démarrage des travaux début 2026.

Les programmes de rénovation des bâtiments de l'hôtel de Ville et du GS Jules-Ferry seront travaillés en 2025.

En parallèle de ces 3 opérations qui représentent une part prépondérante dans les consommations énergétiques de la ville, le service entretien et maintenance des bâtiments a réalisé :

- Des travaux d'isolation des combles du groupe scolaire Jules-Ferry
- La création de zones d'ombre dans les écoles et crèches
- Le remplacement à la médiathèque des ailettes par des plaques de plexiglas pour limiter les pertes de chaleur.



3 Sur la question de l'éclairage public (EP), les parcs sont toujours éteints la nuit (du crépuscule à l'aube), et la puissance de l'éclairage est modulée lorsque les installations le permettent. Le Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) dont l'objectif est de renouveler et optimiser le patrimoine d'EP grâce aux nouvelles technologies (LED, température/couleur de lumière, abaissements de puissance en fonction des heures et des types de voies) est finalisé depuis 2024. Suite au lancement et à l'attribution du marché de travaux à une entreprise l'année dernière, puis au choix définitif des matériels à installer, les travaux ont été réalisés tout au long de l'année 2025 dans l'ensemble de la ville.

Au total :

- 1 187 points lumineux remplacés
- 893 drivers à LED reprogrammés
- 11 armoires de commandes remplacées/sécurisées.

Les voies départementales et les voies privées seront traitées à partir de 2026.

Les services culturels, tels que le théâtre et le cinéma préparent également le remplacement du matériel d'éclairage par

4 La sobriété par et pour tous renvoie à la mission de sensibilisation aux économies d'énergie des services auprès de la population. IDEX, l'opérateur des sondes de température déployées dans les bâtiments publics, est tenu dans son marché avec la ville d'animer des ateliers annuels de sensibilisation auprès des enfants.

Pour 2025, c'est le service enseignement qui en a bénéficié sur le thème des énergies avec les 300 élèves de CM1, en lien avec le programme scolaire.

La Direction des affaires sociales s'est associée à l'opérateur EDF et le Département des Hauts-de-Seine cette année pour proposer un atelier sur les éco-gestes à des habitants en difficultés de paiement de leurs factures d'énergie. Cette approche relie les dimensions environnementale (réduction de la consommation énergétique) et sociale (soutien aux personnes en situation de précarité économique pour leur permettre de limiter leurs dépenses).

Différents services se sont équipés de vélos électriques ces dernières années pour limiter la production de carbone lors des déplacements professionnels et 2025 a été l'occasion d'entériner cette nouvelle habitude.

Le service archives choisit de ne pas équiper les espaces de stockage d'un système de régulation mécanique de la température et de l'humidité ou d'en réduire l'utilisation pour ceux qui en sont dotés si cela n'est pas possible autrement.

5 La sensibilisation des agents s'est poursuivie sur un volet plus global via les fresques du climat évoquées dans les propos introductifs de ce document. Pour rappel, plus de quarante agents en ont bénéficié en 2025.

En complément, le projet d'étude sur l'implémentation de l'intelligence artificielle (IA) au sein des services municipaux est travaillé conjointement avec une approche de sensibilisation aux usages vertueux, notamment en matière de consommation énergétique des outils fonctionnant avec de l'IA.

B/ Via diverses actions déployées par les services en fonction de leur public et de leurs activités spécifiques



La médiathèque participe à la commission développement durable des bibliothèques du 92 : c'est un lieu d'échanges sur les bonnes pratiques en termes de développement durable et de protection de l'environnement, à la fois sur l'organisation des médiathèques mais également autour des propositions pour le public.

Ainsi, la médiathèque organise et anime des actions de sensibilisation au développement durable et au dérèglement climatique pour les habitants :

- Fresque du climat, RDV Environnement, RDV créatifs (papiers / récupération), Balades vertes

- Allumage et extinction automatique des ordinateurs publics

- Des actions culturelles : 4^e trimestre dédié du Développement Durable.

Le service enseignement a relayé les propositions d'animation du Sycotm sur la réduction des déchets et ce sont 7 classes (environ 160 élèves) qui en ont bénéficié au premier trimestre de l'année scolaire 2025/2026.

Le service jeunesse a choisi dans son appel d'offre pour le renouvellement du marché sur les séjours des enfants de mettre un nouvel axe développement durable dans ses critères de choix. Celui-ci bénéficie de la même pondération que les autres attentes, et s'appuie sur le type de déplacement et ce que l'opérateur propose de mettre en place sur le lieu de séjour, par exemple sur la fourniture de fontaines à eaux plutôt que de bouteilles en plastique, de vaisselle réutilisable et non jetable, etc.

Le service des sports privilégie les déplacements mercredis et vacances scolaires à pieds dès que c'est possible (vers le centre aquatique, le centre Élixa-Deroche, le gymnase Jaurès).

Par ailleurs, le nouvel équipement le tennis-padel Bois-Colombes pour pratiquer les sports de raquettes sera livré en 2026 : il s'agit d'un bâtiment HQE (haute qualité environnementale), dont la halle n'est pas chauffée car elle est en « free cooling » (technique de refroidissement). Ce procédé garantit un confort d'usage été et hiver, ainsi que des consommations énergétiques réduites.

Le service utilise également des écocups pour les événements des associations sportives et les sections lors des buvettes.

La direction des systèmes d'information configure la mise en veille des machines, ou réalise sur demande, via des logiciels d'arrêt automatique en cas d'oubli (AutoShutDown).

Des quotas de mails ont été instaurés pour limiter la consommation énergétique due au stockage de messages sur les serveurs : cette action participe à la sensibilisation auprès des agents à la pollution numérique.

Et moi, je peux agir ?

Ménages en pavillon



Faire un “pack 4 gestes” : régler son chauffage à 19 en journée, rideaux/films anti-soleil, extinction des appareils en veille, privilégier des programmes de lessives à basse T°

- Passer à l'électricité “utile” : programmer son chauffe-eau / utiliser les gros appareils hors des pics de consommation quand possible/ suivre sa consommation via l'application du compteur.

- Remplacer en priorité : les éclairages par des ampoules LED, les vieux congélateur/frigo très énergivores, puis isolation “facile” (trappes, combles, joints). Pour aller plus loin : Espace citoyen du réseau CLER

<https://cler.org/citoyens/>

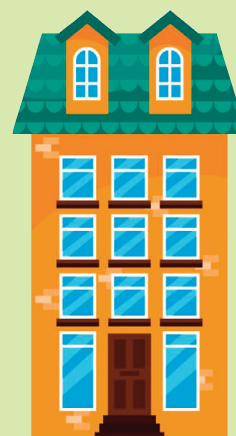
Lancer un “diagnostic express” (chauffage, ventilation, éclairage commun) et voter un plan en 2 temps : réglages et travaux.

- Installer des détecteurs de présence et des ampoules LED dans les parties communes (gain rapide), puis calorifugeage des réseaux.

Pour aller plus loin : Les conseillers France Rénov'

<https://france-renov.gouv.fr/preparer-projet/trouver-conseiller>

Copropriétés / bailleurs



- Mettre en place une routine “fermeture” (éteindre vitrines, enseignes et éclairages inutiles, frigos, fermer les portes)

- Proposer 1 avantage client “venir à pied/vélo” (petit bonus plutôt que parking). Pour aller plus loin : le site de l'ADEME

<https://www.ademe.fr/entreprise/>

Les commerçants



- S'appuyer sur les ateliers déjà proposés par la ville (médiathèque/écoles)
- créer un défi “classe/immeuble” : kWh économisés, trajets à pied/vélo.

Pour aller plus loin : l'association « Ma p'tite planète » et ses défis à réaliser en équipe

<https://mapetiteplanete.org/mpp-grand-public/>

Jeunes / familles



L'adaptation au changement climatique et la prévention des risques naturels

Cet axe a trait aux mesures qui favorisent la résilience face aux événements directement corrélés au changement climatique, par exemple les transformations structurelles des infrastructures pour faire face à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des épisodes météorologiques extrêmes (vagues de chaleur ou de froid, épisodes de sécheresse, incendies, tempêtes hivernales, etc.) ou le renforcement des processus de gestion de ces crises.

Lorsque l'on parle d'adaptation il s'agit de s'adapter pour conserver du confort en ville même en cas de températures intenses (basses ou élevées), que cela soit en intérieur ou en extérieur. Mais cela recoupe aussi la capacité du territoire à faire face aux phénomènes météorologiques inhabituels rendus de moins en moins exceptionnels et dont les risques sont à anticiper pour pouvoir en limiter les dégâts.

C'est l'objet notamment du Plan Communal de Sauvegarde adopté en 2024, ainsi que d'un grand nombre de projets s'employant à adapter Bois-Colombes via :

- Des travaux sur les équipements publics pour conserver un confort d'usage constant pour les habitants et les agents
- De l'accompagnement sur l'habitat privé
- Des règles d'urbanisme adaptées (PLUi)
- De la sensibilisation du public
- Et une attention accrue sur la désimperméabilisation des sols.

La direction de la construction prévoit dans son programme d'entretien des bâtiments communaux des opérations permettant aux agents et usagers de mieux supporter les phénomènes météorologiques extrêmes. Les canicules sont devenues quasi annuelles, le service pose ainsi des rideaux et films pare-soleil sur les fenêtres des équipements publics. Au sein de la direction de l'aménagement urbain, les dispositifs mentionnés dans les précédents rapports sont toujours d'actualité :

Un guichet avec le partenaire Soliha a été mis en place dès 2021 pour proposer un accompagnement gratuit des projets de rénovation énergétique ou d'adaptation de l'habitat. Les administrés sont aidés dans la définition des travaux performants et dans la mobilisation des aides publiques disponibles. Cette mesure permet d'améliorer les conditions de vie des habitants, les sécuriser face aux températures extrêmes, tout en faisant diminuer la contrainte économique des factures énergétiques.

En 2025, 63 propriétaires et 6 copropriétés ont profité de cet accompagnement.

Le PLUi détaillé en focus plus haut est donc désormais appliqué et donne des outils réglementaires pour garantir la durabilité du territoire.

Le changement climatique a aussi pour conséquence de favoriser la prolifération d'espèces exotiques envahissantes comme le moustique tigre et le frelon asiatique et le livret des bonnes pratiques spécifique à cet insecte est toujours disponible sur le site de la ville. Un affichage de prévention en période hivernale a également été déployé dans les rues et à l'hôtel de ville.

Du côté des espaces verts et de la voirie, les projets urbains sont végétalisés dès que cela est possible afin d'optimiser la non artificialisation des sols et leur désimperméabilisation.

Cela permet de réduire les risques d'inondations en cas d'épisode pluvieux exceptionnel : en effet, plus l'eau est absorbée par les sols, moins elle ruisselle sur des revêtements imperméables, moins elle sature les réseaux et plus le risque de débordements et donc d'inondations est limité.

Ce sont ainsi les rues Hoche/Chefson (ajout de plus de 200m² d'espaces verts) et l'avenue Gambetta qui ont été désimperméabilisées et replantées en pieds d'arbres. Les arbres malades ont également été remplacés pour assurer la pérennité des espaces verts créés.

Le service espaces verts a procédé à de la renaturation et de la désimperméabilisation au cimetière, pour un effet de réduction du risque inondation et de réduction de ces lieux qui sont des îlots de chaleur au sein des villes.

Car en effet, la présence de la nature en ville a en outre, lorsque les espaces sont correctement et régulièrement arrosés, un fort effet d'îlot de fraîcheur en été.

Et moi, je peux agir ?

Se préparer “canicule / orage” : check-list 30 minutes (inscription alertes, points frais, voisins fragiles, kit eau/lampe, fermer volets jour et aérer la nuit).

- Connaître 2 itinéraires à pied vers un lieu “refuge »

Pour aller plus loin : lire le DICRIM sur le site de la ville

<https://www.bois-colombes.fr/ville-au-quotidien/urbanisme-et-habitat/les-risques-majeurs-dicrim/>

Tous les habitants



Pavillon / rez-de-chaussée



- Favoriser l’infiltration sur la parcelle : sols perméables, noues, pas de béton continu, stockage temporaire (bac/réserve)
- Planter des haies, plantes grimpantes, arbres : se rapprocher du service droit des sols
- Se protéger de la chaleur : stores extérieurs, végétalisation légère (treilles), ventilation nocturne sécurisée

Pour aller plus loin : le Conseil d’architecture, d’urbanisme et de l’environnement des Hauts-de-Seine propose un conseil architectural gratuit

<https://www.caue92.fr/conseils-aux-particuliers>

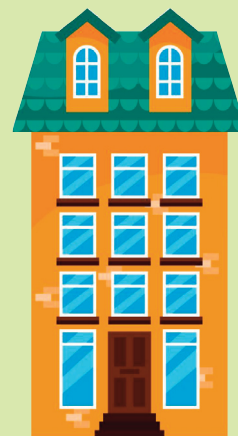
- Plan “îlot de fraîcheur” en cas de canicule : ombrage (arbres en bacs quand possible), toitures claires, zones communes rafraîchies, fontaine/point d’eau.

- Mettre en place un réseau “voisins vigilants canicule” (2 personnes référentes par cage).

Pour aller plus loin : consulter le guide méthodologique pour l’adaptation des bâtiments existants au changement climatique de l’ADEME :

<https://www.planbatimentdurable.developpement-durable.gouv.fr/guide-methodologique-pour-l-adaptation-des-a1704.html>

Copropriétés



Les associations



- Tenir un rôle “capillarité” : repérage des personnes isolées, organisation de distributions d’eau / passages pendant épisodes chauds.

- Pour aller plus loin : se rapprocher du CCAS municipal pour venir compléter le dispositif solidaire

Axe n°3

La préservation de la ressource en eau

L'axe « Gestion des ressources en eau » fait référence aux objectifs quantitatifs d'utilisation et de gestion durable des ressources en eaux terrestres et maritimes.



Les équipes des espaces verts sont dans une démarche de perpétuelle optimisation de leurs pratiques pour rationaliser la consommation d'eau.

Les modes de fonctionnement vertueux restent les mêmes :

- Le passage progressif d'un arrosage manuel vers un arrosage automatique et programmable. Cela permet d'adapter les heures et le volume d'arrosage aux besoins propres de la plante.
- Un récupérateur d'eau mural est installé au Centre Technique Municipal
- Des compteurs de débit sont installés sur 5 cuves des camions pour suivre la consommation de l'arrosage manuel
- Les bassins et les fontaines fonctionnent en circuit fermé
- Les vidanges des bassins sont réduites au maximum
- Les eaux de toiture sont récupérées dans le parc des Bruyères et le parc Pompidou et déversées dans les bassins, permettant la régulation du débit rejeté à l'assainissement
- Le choix des plantes se porte sur des espèces peu

consommatrices d'eau

- Des couvre-sols sont installés pour éviter l'évapotranspiration
- Les jardiniers pratiquent la gestion différenciée des végétaux pour économiser l'eau et limiter les déchets verts.

Le lavage des rues, consommateur d'eau, n'est réalisé qu'une semaine sur deux, et il est supprimé pendant 3 semaines au mois d'août.

Cette disposition déjà déployée les années précédentes a été entérinée contractuellement à l'occasion du renouvellement du marché de nettoyage.

Et moi, je peux agir ?

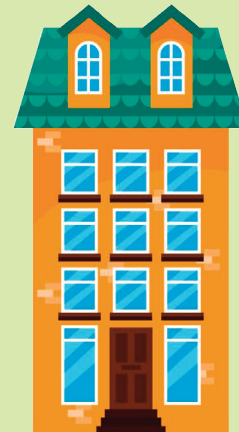
Les ménages



- Équiper tous les robinets/douches de mousseurs ; traquer les fuites (1 fuite WC = énorme volume/an).
 - “Jardin sobre” : paillage systématique, plantes peu gourmandes, arrosage le soir/nuit
 - Installer des récupérateurs d’eau
- Pour aller plus loin : consulter le site de SENEQ pour les bonnes pratiques d’économies d’eau : <https://www.seneq.fr/preservons-la-ressource-en-eau/>

- Suivi mensuel des compteurs et alerte “dérive” (tableur partagé).
 - Installer réducteurs sur les robinets dans les parties communes + réglages chasse d’eau dans logements lors de travaux.
- Pour aller plus loin : consulter le guide méthodologique pour l’adaptation des bâtiments existants au changement climatique de l’ADEME :
file:///C:/Users/dulsop/Downloads/rehadapt_-_v1.pdf ou
<https://www.planbatimentdurable.developpement-durable.gouv.fr/guide-methodologique-pour-l-adaptation-des-a1704.html>

Copropriétés



Les familles



- Défis “litres économisés” (mesure avant/après sur une semaine) et pédagogie sur l’eau invisible (alimentation, vêtements).



Axe n°4

La transition vers l'économie circulaire, la gestion des déchets et la prévention des risques technologiques



L'axe « Transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques » caractérise les mesures permettant la transition vers l'économie circulaire (augmentation de la durabilité, réparabilité et réutilisabilité des produits) et l'utilisation plus efficace des ressources (notamment les matières secondaires issues du recyclage) ou en faveur d'une bonne gestion des déchets, ou encore la prévention des risques technologiques (accidents industriels ou utilisation et transport de matières dangereuses).

La prévention des risques technologiques est limitée sur un territoire communal tel que Bois-Colombes, d'autant plus quand il ne présente pas de sites industriels sensibles ou d'ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) d'après le site internet « géorisques » consulté en décembre 2025. En revanche, les services de la ville, et le public, ont un rôle à jouer dans les domaines de l'économie circulaire et de la bonne gestion des déchets.

Un des moyens d'action, particulièrement fort, pour le soutien au développement de l'économie circulaire et la réduction des déchets est la commande publique de la ville.

Les marchés publics permettent en effet d'agir concrètement en incluant des clauses environnementales. Les dispositions détaillées ci-après sont permanentes :

- Les chantiers de rénovation comprennent des clauses de réemploi des matériaux, comme par exemple sur l'opération à venir pour le groupe scolaire Paul-Bert
- Les marchés de fourniture de mobilier de bureau et de papier contiennent des clauses requérant de privilégier le papier et le mobilier recyclé
- Depuis la loi industrie verte du 23 octobre 2023, deux nouveaux motifs d'exclusion des candidats ont été mis en place : le défaut de production du bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) et le défaut de publicité d'informations en matière de durabilité des produits.
- Le marché de la restauration scolaire a été retravaillé pour répondre aux attentes de la loi Egalim : 20% de produits issus de l'agriculture biologique, labels et appellations, pêche durable, etc...

- L'interdiction au 1^{er} janvier 2025 du plastique à usage unique dans la restauration scolaire a été mise en œuvre
- Les marchés de fourniture de jeux et jouets de l'enfance et de la petite enfance comportent des clauses rendant contractuel l'achat de fournitures « quasi neuves » : 5% du total doit être issu du réemploi ou de la réutilisation. Les jeux en bois et recyclables sont aussi privilégiés.
- Les marchés d'achat de fournitures informatiques prennent en compte l'indice de réparabilité du matériel et la direction des achats publics préconise l'achat de téléphones reconditionnés, d'écrans et tablettes réutilisées, pour une meilleure réduction de l'empreinte des produits numériques.

Concernant les produits neufs, il est obligatoire de prendre en compte « l'indice de réparabilité » du produit (comme critère environnemental) pour montrer la volonté de favoriser les équipements ayant une durée de vie plus longue permettant d'éviter leur renouvellement. Les candidats aux marchés publics informatiques doivent aussi démontrer la réparabilité de leurs produits. Depuis février 2024, le marché SIPPAREC propose également du reconditionné et la direction des systèmes d'information priorise cette centrale d'achat. Pour le neuf, l'équipe s'appuie sur le site : [/www.indicereparabilite.fr](http://www.indicereparabilite.fr) pour faire des vérifications si des doutes persistent par rapport aux critères (délais de livraison, disponibilité des pièces détachées, etc..).

- Les foodtrucks accueillis sur la ville sont sélectionnés sur la base d'un appel à manifestation d'intérêt dont l'un des critères est la démarche écoresponsable de l'activité
- Le marché public de dotation vestimentaire géré par la DRH prévoit la possibilité de recyclage des équipements

de protections individuelles détériorés, par le prestataire

- La médiathèque privilégie dès que c'est possible l'achat en local dans les librairies pour limiter les transports et ainsi les émissions de carbone
- Le service moyens généraux a retenu un fournisseur de mobilier impliqué dans une démarche RSE (responsabilité sociétale des entreprises)

L'un des grands principes de l'économie circulaire est le passage à une économie de la fonctionnalité : l'effet concret est de prioriser la mutualisation pour ainsi limiter les achats et optimiser l'usage des biens.

Plusieurs équipes ont déjà entamé un changement de fonctionnement dans cette direction :

- Les différents lieux culturels mutualisent le matériel d'exposition (entre le château des Tourelles et le service des archives par exemple)
- La DSI a accéléré la campagne de suppression des imprimantes individuelles
- Les crèches transfèrent des jouets dont elles ne se servent pas vers les écoles maternelles.
- Le mobilier de bureau de la ville est mis en stock pour être réattribué et réutilisé dans d'autres services en fonction des besoins. Il en va de même pour les fournitures de bureau.
- Les rouleaux de papier anciens et inutilisables sur machine sont distribués aux crèches pour les enfants.
- Le service enfance a organisé pour la première fois un troc de jouets entre enfants des accueils loisirs à Noël
- Le service des sports a entamé un travail de transition écologique en réduisant le recours à l'achat de matériel neuf et en cherchant à réparer et mutualiser les outils. Ainsi, le matériel est réparé plutôt que remplacé quand cela est possible, et les besoins ponctuels en équipement spécifique sont comblés en faisant appel aux autres services pour du prêt de machines.

Les services de la ville peuvent aussi participer à la réduction de production de déchets via les projets qu'ils déploient :

- La direction de l'action sociale et du logement (DASL) distribue des culottes menstruelles plutôt que des protections

jetables dans ses colis d'urgence

- Elle organise également la redistribution des plateaux repas non remis aux personnes âgées (pour cause d'absence ou autre) à d'autres familles en difficultés pour éviter le gaspillage alimentaire
- La DASL a fait l'acquisition d'un lombricomposteur pour pouvoir recycler les déchets alimentaires produits par les agents du 79, rue Charles-Duflos, notamment lors de leur pause déjeuner.
- Les équipes du théâtre réparent tant que cela est possible le matériel pour limiter le rachat
- Les crèches redistribuent les denrées en dates courtes qu'elles n'ont pas le droit de garder à la PMI (protection maternelle et infantile) pour redistribution aux familles en difficultés.
- La DSI récupère les pièces détachées pour réparer et réattribuer du matériel en état de fonctionnement.
- La médiathèque allège la plastification des documents en utilisant notamment des charnières en tissu pour renforcer les livres.
- Le service reprographie récupère les feuilles usagées pour produire des blocs de papier brouillon à destination des agents.
- Les centres culturels ont proposé aux enfants des ateliers de récupération de matériel informatique pour fabriquer un village miniature

Sensibilisation du public :

- Le service développement économique et emploi sensibilise les entreprises à la question environnementale via la fête de la nature et l'organisation de séances de ramassage de déchets sur la ville
- Il sensibilise également les commerçants (sédentaires et des marchés) sur les bonnes pratiques, en collaboration avec le service propreté
- La caravane du tri du Sytcom est accueillie à l'occasion de Troc et jardin
- Le service enseignement réalise des actions de sensibilisation au tri pour les écoliers (papier et alimentaire)
- Les élèves de maternelle ont également bénéficié d'une initiation au tri sélectif durant la pause méridienne et le goûter.

Sur la gestion des déchets, beaucoup de services se mobilisent :

- Le service jeunesse réalise plusieurs actions sur le thème du tri de déchets, selon différents angles : «Clean up day» remplacé par un concours du quartier le plus propre porté par les CMJistes, et activités d'up-cycling (réutilisation de vieux vêtements et vieux objets)
Ex : palettes pour meubles
- Les écoles de la ville se sont également impliquées dans le World Clean up day : 2000 élèves sur les 2400 de la ville ont bénéficié d'ateliers de jardinage, et d'ateliers sur la faune et la flore par les espaces verts
- Les animateurs du service enfance accompagnent également les enfants au tri sur le temps de pause méridienne et le goûter
- Lors des manifestations organisées par la ville, des poubelles de tri sont mises à disposition.
- Sensibilisation tri et au compostage à l'occasion de Troc et Jardin

Ces projets sont déployés avec le soutien du service propreté collecte de la ville qui porte lui-même un grand nombre d'actions dans le sens du tri des déchets :

- Les déchets d'équipements électriques et électroniques sont collectés
- Les déchets alimentaires sont collectés dans les écoles et sur les marchés
- Les déchets végétaux sont collectés en porte à porte
- Le CTM trie les déchets végétaux, ainsi que les déchets dangereux (peintures, aérosols)
- Des composteurs partagés et individuels sont déployés dans les immeubles et sur l'espace public
- Mise en place de corbeilles pour le tri des emballages recyclables dans les équipements publics (écoles, crèches, bâtiments administratifs)
- Collecte de mégots avec une entreprise qui les recycle en mobilier urbain
- Distribution de composteurs / lombricomposteurs, associée à de la sensibilisation au tri et au compostage à l'occasion de Troc et jardin
- Travail avec "jedonnemonelectromenager.fr" à domicile
- Action de ramassage des déchets avec IBM en octobre

- Déchetteries mobiles sur la Place de la Renaissance tous les mois et place Mermoz
- 4 corbeilles connectées dans le quartier des Bruyères pour faire le tri (et compacter les déchets)
- Dans le hall de l'hôtel de ville, des bornes de tri des lampes et néons, des piles, des bouchons (pour Handicap prévention et la construction de fauteuils roulants), des stylos, et des cartouches d'encre.

Une nouveauté de 2025 est la création de la foncière commerciale. Il s'agit d'un outil qui va permettre à la ville d'acquérir des fonds de commerce stratégiques et soutenir l'implantation d'activités qualitatives. Le maintien d'un commerce de proximité est un facteur de réduction des déplacements carbonés par la population et le recours à la livraison individuelle. Les habitants consommateurs sont alors mis en capacité de pouvoir réaliser leurs achats localement et ainsi responsabilisés dans leurs habitudes de consommation.

Enfin, les projets de dématérialisation déployés par différents services permettent de limiter l'utilisation de papier et ainsi la production de déchets en fin de course :

- Un nouveau logiciel de traitement des courriers municipaux est en service depuis septembre 2025 : il permet la généralisation de la signature électronique (et donc diminue les impressions de papier corrigés et ensuite à faire signer)
- La dématérialisation des inscriptions périscolaires, des pointages de présence dans les centres de loisirs, et des démarches du service jeunesse a permis de réduire drastiquement la consommation de papier
- La lettre interne mensuelle des agents est majoritairement numérique
- La Police Municipale a aussi procédé à la numérisation des dossiers de remise de matériel pour ses agents.

Et moi, je peux agir ?

- Adopter une règle simple : “1 entrée = 1 sortie” (don, vente, réparation) et privilégier la seconde main (vêtements, petit électroménager).
- Composter dès que possible (même en appartement : lombricompost, compost partagé).

Pour aller plus loin : consulter le site de l'association Zero waste France : <https://www.zerowasteFrance.org/passer-a-laction/adopter-zero-dechet/>

Se constituer un catalogue personnel de sites et enseignes proposant la seconde main

Tous les habitants



Copropriétés



- Installer/optimiser un local tri lisible (signalétique simple, bacs bien dimensionnés) + référent “tri” bénévole.
- Organiser 2 fois/an une “bourse d'échanges d'immeuble” (objets, livres, jouets).
- Installer des récupérateurs d'eau

- Réduire à la source : vrac/consigne, emballages minimisés, reprise cartons.
- Participer à une collecte mutualisée (cartons, biodéchets si filière) avec d'autres commerces du quartier.
- Proposer un avantage client (remise par exemple) à ceux qui apportent leurs contenants et sacs réutilisables

Pour aller plus loin : se rapprocher de Too good to go pour le don des invendus alimentaires, <https://www.toogoodtogo.com/fr>

Les commerçants



Les associations



- Monter des ateliers “réparer” (textile, petit électroménager) et “récup créative”

Pour aller plus loin : se rapprocher de l'association Repair café : <https://www.repaircafe.org/fr/>

Axe n°5

La lutte contre les pollutions

L'axe « Lutte contre les pollutions de l'eau, de l'air et des sols » a trait à la prévention, au contrôle et à la résorption de la pollution de l'eau, de l'air et des sols, pouvant notamment être causés par l'utilisation de substances chimiques ayant un impact potentiel sur la santé ou l'environnement.

Concernant la pollution des sols, la ville est en zéro-phyto pour l'entretien de ses espaces verts, comme attesté par l'obtention du label 4 fleurs.

En premier lieu, les services tendent à privilégier l'investissement dans du matériel de déplacement décarboné

- Plus de 30 vélos sont en usage par les services pour décarboner les déplacements professionnels
- La flotte automobile municipale est progressivement remplacée par des véhicules électriques
- La police municipale en fait de même avec sa propre flotte : 2 voitures et 3 scooters électriques, 3 vélos électriques, 4 vélos (il reste 8 véhicules thermiques : 4 voitures, 3 motos et 1 scooter)

Les déplacements à pied et à vélo sont favorisés grâce à une pluralité d'actions

- Un plan vélo a été construit avec 2 itinéraires (de 3.5 et 4 km de distance) et est en cours de développement pour permettre des parcours sécurisés
- Des stationnements vélos (type arceaux) sont déployés au fur et à mesure sur la ville. Le territoire en compte presque 700.
- La délivrance de permis vélos dans les écoles primaires (en partenariat avec la Police Municipale) : sur l'année scolaire 2024/2025, les élèves des classes de CM2 (soit 300 enfants) en ont bénéficié.
- Le gravage de vélos par la PM lors de la manifestation Troc et jardins et au forum des associations
- Les classes de CE1 (293 élèves) ont bénéficié d'une sensibilisation aux déplacements à pied pendant l'année scolaire 2024/2025.
- La ville choisit de ne pas proposer de tarif réduit pour les parkings pour les événements culturels afin de ne pas promouvoir ce mode de déplacement

- Un partenariat avec la ville d'Asnières-sur-Seine a été établi pour la mutualisation des tarifs abonnés aux animations culturelles, permettant ainsi de multiplier l'offre culturelle locale, et donc promouvoir des courtes distances réalisables à vélo ou à pied
- La journée mobilité douce a été organisée par la médiathèque pour la deuxième année consécutive avec l'association MDB (Mieux se déplacer à bicyclette) Bois-Colombes.

Le soutien aux transports en commun

- Comme indiqué plus haut, le service des sports privilégie les déplacements des mercredis et des vacances scolaires en transport en commun dès que cela est possible
- Le projet en cours de préparation du Grand Paris Express permettra également de limiter l'usage de la voiture sur le territoire communal
- Enfin, la programmation culturelle est travaillée au maximum en lien avec les villes environnantes pour mobiliser les artistes sur une même période dans un périmètre restreint. Cela permet à ces derniers de limiter leurs déplacements et donc leur empreinte carbone.

Le marché de collecte des déchets inclut une clause obligeant le prestataire à utiliser des véhicules roulant au gaz naturel pour véhicules (GNV) pour faire ses tournées sur la ville.

Le marché de propreté renouvelé en juillet 2025 a permis de demander au prestataire l'usage de véhicules crit'air 1 afin de limiter la pollution de l'air.



Et moi, je peux agir ?

Tous les habitants



- Remplacer 1 trajet voiture court par semaine par de la marche/vélo/transports
 - Réduire les “petites pollutions domestiques” en triant au bon circuit : peintures/solvants, lingettes, mégots (cendrier de poche), huiles
- Pour aller plus loin : se rapprocher de l’association Mieux se déplacer à bicyclette, <https://mdb-idf.org/nos-relais-locaux/hautsde-seine-92/bois-colombes/>

• “Rue scolaire apaisée” (si possible) et pédibus/vélobus : diminue les émissions devant écoles et améliore la sécurité.

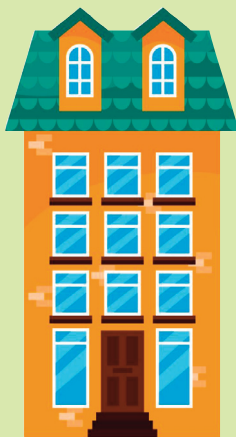
• Organiser des opérations « troc et dons » : période de troc entre les familles (vêtements, jouets, etc) puis don de ce qu’il reste et est utilisable à des associations

Pour aller plus loin : se renseigner sur des retours d’expérience, exemple : <https://invent-terre.gard.fr/actions-inventaire/organiser-un-troc-de-vetements-de-livres-etc/>

Parents / écoles



Copropriétés



- Qualité de l’air intérieur via l’entretien des VMC
- Aussi éviter les désodorisants chimiques, former et équiper les équipes de ménage aux produits ménagers simples et écologiques (vinaigre, savon noir...).

• Livraisons : privilégier créneaux mutualisés, vélos-cargos (quand faisable), limiter moteurs au ralenti.

Les commerçants



Axe n°6

La préservation de la biodiversité et la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

L'axe « Préservation de la biodiversité, protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles » fait référence aux objectifs de préservation, de protection et de restauration de la biodiversité et des écosystèmes, ainsi que de gestion durable des espaces naturels, agricoles et forestiers. L'IPBES (la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques) classe cinq grandes pressions sur la biodiversité : changement d'usage des sols, pollution, exploitation directe des ressources, changement climatique, espèces exotiques et envahissantes. Les pressions liées à la pollution et au changement climatique se retrouvent déjà dans les autres axes.

À l'instar des autres axes, l'action de la ville sur ces thèmes est multiple et est tournée à la fois vers les missions menées par les services en lien avec le fonctionnement, et vers les différents publics. Les parcs ne sont pas éclairés du crépuscule jusqu'à l'aube depuis 2022 : cette mesure est favorable à la biodiversité car la pollution lumineuse nocturne perturbe le bien-être et le développement de la faune en ville.

Le service des espaces verts adhère à la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) : ce partenariat permet d'alerter et de conseiller les professionnels par une évaluation des actions environnementales de la ville pour les oiseaux. Le travail réalisé pour lutter contre les espèces envahissantes développé plus haut dans ce document permet également de favoriser la biodiversité endémique.

Le service a également coorganisé la fête de la nature pour promouvoir la protection de l'environnement et la biodiversité. Le service développement économique, autre co-organisateur a fait le lien en sensibilisant les entreprises et notamment les personnes en charge de la RSE. 510 enfants (de maternelle et de primaire) des centres de loisirs ont bénéficié de cette sensibilisation. Les jardiniers de la ville se forment continuellement pour faire évoluer leurs pratiques et leurs méthodes dans un souci d'entretien respectueux de l'environnement local. La renaturation systématique des espaces publics en cas de travaux participe au soutien de la biodiversité.

La sensibilisation du public sur la protection de l'écosystème territorial est une composante forte des actions de la commune :

- Le service enfance a sensibilisé les enfants à l'environnement via :

- La valorisation des tables de tri à travers des personnages récurrents et défis durant la pause méridienne (pour l'ensemble des enfants).
- Des projets jardinage sur 2 sites, concernant 80 enfants
- Des activités avec matériel de récupération auprès des familles concernant les clubs du soir en élémentaire (soit environ 400 enfants)
- Le service petite enfance s'est rapproché des équipes des espaces verts pour initier des potagers dans les crèches pour sensibiliser les plus petits à la terre et au jardinage. Le travail de préparation a commencé en 2025.
- La fête de la nature permet également de sensibiliser la population à l'environnement, et au compostage avec du don de compost
- La manifestation Troc et Jardin, reprend également ces animations, ainsi que le recours à un manège à fleurs écologique
- Le service droit des sols sensibilise les porteurs de projet qui viennent déposer des dossiers d'urbanisme en mairie
- Le service enseignement varie les supports pour éduquer et sensibiliser les élèves à la protection de l'environnement, via des thèmes choisis pour les projets culturels, des classes de découverte, et des actions en lien avec le service des espaces verts
- La médiathèque a développé un pôle documentaire sur le monde végétal.



Les agents de la médiathèque ont constitué une grainothèque : un service d'échange de graines entre usagers de la médiathèque. Cela fonctionne sur la base du troc : en échange d'un apport de graines, les personnes peuvent prendre jusqu'à trois sachets apportés par les autres participants. Une animation "semis" est ensuite organisée avec le service espace vert au printemps pour faire connaître l'initiative aux habitants. Ce projet permet à la ville d'accompagner le lien social et la solidarité locale avec pour support le développement de la nature. Les projets de construction comportent, dès que cela est possible, des espaces verts ou végétalisés, ainsi que des toitures végétalisées.

Et moi, je peux agir ?

Habitants avec jardin / balcon



- Transformer 5–10% des espaces verts en gestion "différenciée" (fauche tardive, prairies fleuries, refuges) et compostage.

- Planter "utile au vivant" : espèces locales mellifères, haies diversifiées, pas de pesticides, laisser une zone "sauvage" (même petite).
 - Installer 1 micro-habitat : hôtel à insectes (bien conçu), nichoir adapté, point d'eau peu profond et sécurisé.
- Pour aller plus loin : consulter le site de la LPO (ligue de protection des oiseaux) pour créer son refuge, <https://www.lpo.fr/s-engager-a-nos-cotes/creer-un-refuge-lpo>

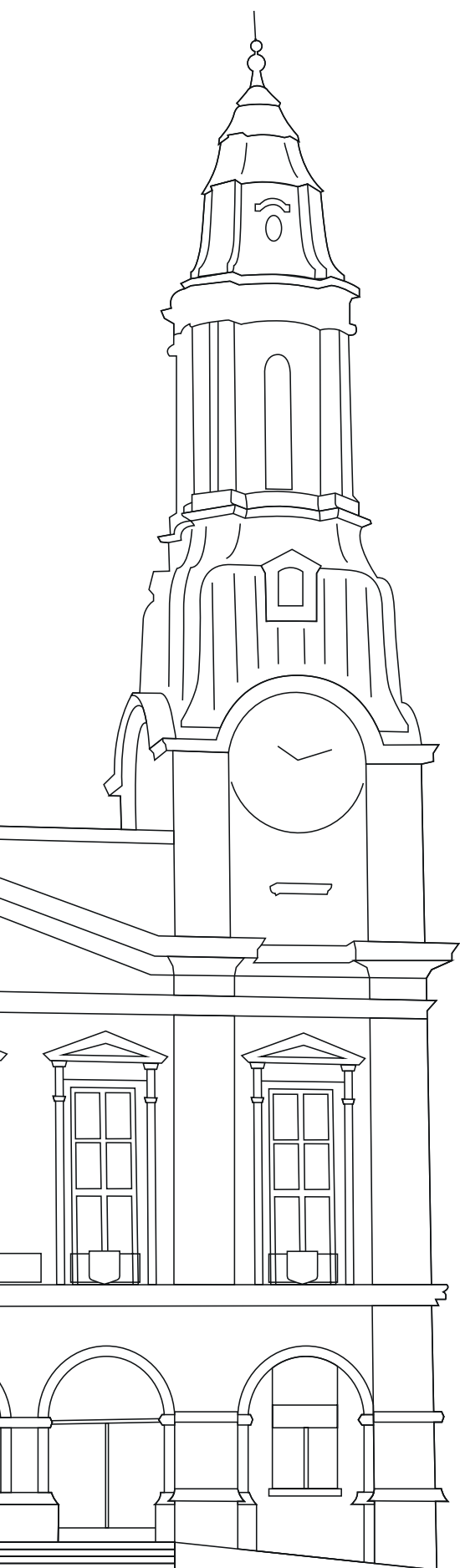
Les associations



- Participer à la grainothèque de la médiathèque
- Actions contre espèces invasives/nuisibles (moustique tigre : suppression eaux stagnantes) en cohérence avec les campagnes de la Ville.

Copropriétés





Édité par la ville de Bois-Colombes en 2025

15, rue Charles-Duflos 92277 Bois-Colombes Tél. : 01 41 19 83 00

Responsable de la publication : Sophie DULAC

Mise en page : direction de la communication

Rapport transition écologique 2024